

RABAH KAHLOUCHE

Département de langue et culture amazighes

Université Mouloud Mammeri

## **L'incidence de l'arabe et du français sur le système phonologique du berbère (kabyle).**

L'objet de cette étude est d'examiner les implications de l'accueil massif d'emprunts lexicaux à l'arabe et au français sur le système phonologique du berbère (kabyle).

On a cru, pendant longtemps, que les structures syntaxiques et phonologiques d'une langue étaient, à l'inverse du lexique, si fermées qu'elles étaient impénétrables à toute influence étrangère. Pour peu qu'un élément extérieur vienne à s'y infiltrer, il les ébranlerait au point de les remettre en cause en tant que systèmes.

Théoriquement, l'introduction d'une forme étrangère aux différentes structures d'une langue obéirait aux mêmes lois qu'un changement interne. Elle entraînerait tout simplement des réorganisations à l'intérieur du système qui finira par se stabiliser dans un nouvel équilibre. Structure, écrit Martinet (1975, p.75), n'est pas incompatible avec évolution.

Jusqu'au VIIe siècle, début de la conquête islamique, l'aire du berbère couvrait tout le Maghreb, de l'ouest de l'Egypte jusqu'aux îles Canaries. Depuis, l'arabe s'est progressivement substitué à lui dans la majeure partie de son territoire. Les parlers qui y ont survécu doivent leur existence à l'isolement géographique (montagnes, désert) et au particularisme religieux des Ibādites (mozabites, etc.), (les arabophones sont tous malékites). Outre sa position géographique, en montagne, le groupe kabyle présente une très grande cohésion sociale qui lui a permis de berbérer tous les réfugiés arabophones qui s'y étaient installés (populations ayant fui les plaines en périodes de troubles et les Andalous chassés d'Espagne à partir de 1492).

En se berbérant, ces populations ont conservé dans leur nouveau parler des unités lexicales et même de rares formes grammaticales de l'arabe. Le kabyle connaît également, plus que tous les autres dialectes berbères, une grande influence du français, qui a commencé depuis près de deux siècles maintenant et continue à se faire sentir de nos jours. De sorte que le dépouillement lexical d'un corpus unilingue de cinq (5) heures fait

apparaître 42% des lexèmes de souche berbère contre 46% d'étymologie arabe et 12% d'origine française<sup>1</sup>.

Le système de notation adopté est de manière générale celui des berbérisants. Les spirantes et les emphatiques sont rendues respectivement par un trait ( $d \rightarrow \underline{d}$ ) et un point ( $t \rightarrow \dot{t}$ ) souscrits. Le chevron indique les chuintantes ( $s \rightarrow \check{s}$ ). Les labiovélaires sont suivies de l'appendice  $^w$  en exposant ( $k \rightarrow k^w$ ). Les consonnes redoublées représentent les tendues ( $n \rightarrow nn$ ). Le  $\gamma$  (gamma) indique la fricative vélaire sonore ; le  $\varepsilon$  (epsilon), la pharyngale fricative sonore.

Les emprunts se distinguent par leur degré d'accommodation au système berbère. On rencontre des vocables totalement berbérisés et d'autre qui ne le sont que partiellement. Les mots berbérisés, ceux qui, phonétiquement, subissent une adaptation à la base articulatoire du berbère, syntaxiquement, se combinent avec les modalités de la langue d'accueil : «camion» en français devient *akamyun* en kabyle. Les noms partiellement berbérisés ne connaissent pas tous les ajustements phonétiques attendus et peuvent même garder certaines marques des modalités de l'arabe à l'état de figement ou vivantes. D'une manière générale, les substantifs non intégrés se caractérisent par l'absence d'une des voyelles initiales *a*, *i*, *u* qui accompagnent de façon quasi-systématique les noms de souche berbère ou berbérisés. Ils commencent toujours par une consonne (tendue ou non) : *lvir* «puits» (arabe), *ddin* «religion» (arabe), *trisiti* «électricité» (français). Les emprunts berbérisés sont considérés comme les premiers entrés dans la langue. Il se passe comme si, à un moment donné du contact, la pression exercée par la masse des emprunts était telle que les capacités du kabyle de les soumettre à sa base articulatoire et à ses moules syntaxiques s'étaient essoufflées, laissant passer des sons et des formes grammaticales étrangères qui perturbèrent son système et le contraignirent à se restructurer.

Ainsi, l'afflux abondant d'emprunts a non seulement multiplié la fréquence de certains sons berbères, mais il a occasionné un désordre dans leur distribution habituelle. La langue voit l'apparition de certaines variantes

---

<sup>1</sup>Ces chiffres, notamment le pourcentage des vocables français, dépendent pour beaucoup des thèmes des conversations enregistrées, en dépit de leur variété, et qui constituent la base du corpus. Ils sont également tributaires de la fiabilité des critères d'identification de l'emprunt sur lesquels est fondé l'inventaire, ainsi que du choix du locuteur monolingue. Ces remarques les relativisent quelque peu mais ne diminuent en rien l'importance de l'influence de l'arabe et du français sur le kabyle au niveau lexical.

s'étendre à des contextes où elles étaient normalement exclues. Il en est résulté une phonologisation d'anciennes articulations marginales et de variantes contextuelles de phonèmes originels.

### **1 – Phonologisation de sons marginaux :**

Le lexique kabyle possède la caractéristique d'être double. Il est constitué d'un lexique qu'on peut dénommer courant, normal, formé avec les procédés habituels de dérivation, et d'un vocabulaire expressif obtenu par l'adjonction aux racines lexicales ordinaires des consonnes *q*, *x*, *h*, *ɛ* et *h* associées à une valeur affective symbolique généralement (mais pas toujours) péjorative. Ces articulations post vélaires avaient en commun la particularité d'être, dans les mots d'origine berbère, en kabyle, des vestiges de phonèmes disparus, réduits à l'état de sons marginaux et cantonnés dans le langage expressif.

Les mots d'étymologie arabe, langue dont la pharyngalisation est justement l'une des spécificités phoniques, ont induit une grande fréquence de ces consonnes postérieures qui a conduit à leur phonologisation. Leur nouveau statut est établi par des paires minimales franches. A titre d'exemple, *xlu* «vider» s'oppose à *hlu* «guérir». (ce sont tous les deux des vocables d'origine arabe).

Le berbère a ainsi revivifié ses anciens phonèmes postérieurs qui remontent au chamito-sémitique.

### **2 – Phonologisation de variantes contextuelles :**

#### **2-1 – Au niveau des emphatiques :**

La corrélation d'emphase originelle était vraisemblablement sous cette forme :

/d//z/ /s/[s] /t/[t] /r/[r] /d//z/

Les articulations [s] [t] et [r] entraient normalement dans les champs de dispersion des phonèmes non emphatiques correspondants dont elles sont les variantes combinatoires. Les lexèmes arabes introduiront des consonnes de même nature dans des contextes où elles s'opposeront aux homorganes

non emphatiques d'origine arabe et berbère *nsr* «se moucher» (de souche berbère) s'oppose franchement à *nsr* «être victorieux» d'origine arabe).

De nos jours, la corrélation d'emphase se présente ainsi :

/ *d* /      / *z* /      / *s* /      / *t* /      / *r* /  
/ *d* /      / *z* /      / *s* /      / *t* /      / *r* /

L'influence de l'arabe et du français a permis de combler les cases vides et, ce faisant, de la renforcer.

## 2-2 – Au niveau de la corrélation de plosion/friction :

Le système phonologique berbère ancien opposait une série d'occlusives (A. Basset 1946, p. 33) simples à des tendues<sup>1</sup> :

*b*      *d*      *t*      *g*      *k*  
*bb*      *dd*      *tt*      *gg*      *kk*

La série des non tendues a subi à un moment donné de l'histoire – fait d'évolution interne – un phénomène de spirantisation :

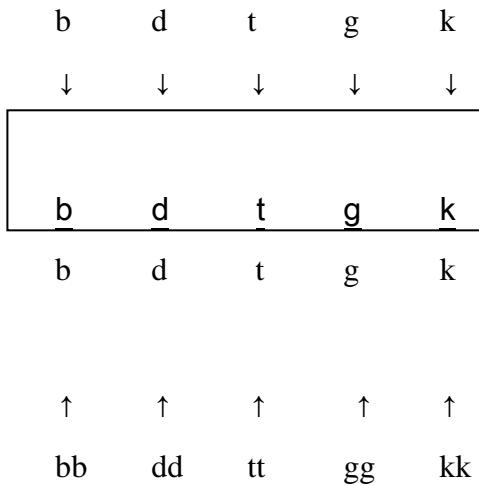
*b*      *d*      *t*      *g*      *k*  
↓      ↓      ↓      ↓      ↓  
*b*      *d*      *t*      *g*      *k*

Mais la mutation n'est pas arrivée à son terme. C'est pourquoi, dans un second stade, le système phonologique kabyle présentait, à la fois, des occlusives simples et des spirantes en distribution complémentaire. Le fonds des occlusives simples était constitué, à cette étape, par celles qui, dans des contextes précis et prévisibles n'étaient pas affectées par la spirantisation, et d'autres provenant de l'affaiblissement des tendues correspondantes, induit

---

<sup>1</sup> C'est Galand (1653, pp. 299-230) qui, le premier, s'est demandé si ce qu'on appelait en phonétique berbère gémination n'était pas en réalité un fait de tension. L'analyse du phénomène a été entreprise instrumentalement par Chaker (1975, pp. 151-166).

par le relâchement des non tendues (occlusives simples qui deviennent spirantes) en vertu du principe de l'évolution équidistante impliquée par la loi de l'économie linguistique (Martinet, 1964, p. 268). Si le processus avait abouti, la corrélation de tension évoquée ci-dessus serait vraisemblablement devenue, de nos jours, une corrélation de plosion/friction (encadrée).



Cependant, le relâchement des tendues a provoqué un bouleversement dans la distribution complémentaire des occlusives simples et de leurs pendants spirants. Les occlusives non tendues qui en étaient issues tendent à se partager les mêmes contextes d'apparition que les spirantes, créant ainsi un début de phonologisation. La consonne *d* par exemple s'oppose à *d* dans les deux termes de souche berbère suivants : *adal* «mousse» et *nadam* «sommeil» (paire minimale imparfaite). Cette perturbation liée à des causes internes de restructuration serait vite résorbée et l'évolution aurait abouti, sans la pression externe, au schéma ci-dessus.

L'influence de l'arabe qui sera soutenue plus tard par celle du français avait surpris la mutation en plein mouvement. De fait, l'arrivée massive des emprunts renfermant des occlusives simples va renforcer la perturbation engagée par l'affaiblissement des consonnes tendues dans la distribution originelle des occlusives simples et des spirantes. Et l'on verra, les premières apparaître de façon plus nette dans des environnements réservés auparavant aux secondes, et se retrouver dans des contextes identiques.

Ainsi *k* s'oppose à *k* dans la quasi-paire minimale *akamyun* «camion»

(d'origine française) et *akamus* «ballot» (de souche berbère, de même *t* et *t* ont une distribution identique dans *tilifun* «téléphone» d'origine française) et *tili* « ombre » (d'origine berbère).

La phonologisation des occlusives simples avait fait obstacle, non seulement au processus de spirantisation, mais également à celui du relâchement des tendues correspondantes donnant naissance au faisceau de corrélation actuel :

spirantes	/ <u>b</u> /	/ <u>d</u> /	/ <u>t</u> /	/ <u>k</u> /	/ <u>g</u> /
occlusives simples	/ <i>b</i> /	/ <i>d</i> /	/ <i>t</i> /	/ <i>k</i> /	/ <i>g</i> /
occlusives tendues	/ <i>bb</i> /	/ <i>dd</i> /	/ <i>tt</i> /	/ <i>kk</i> /	/ <i>gg</i> /

Le statut phonologique des occlusives simples est cependant fragile car il n'est fondé de manière très générale que sur des quasi-paires minimales. Les paires franches existent mais elles sont encore rares. Leur avenir en tant que phonèmes est tributaire du renforcement ou du relâchement de la pression exercée sur le kabyle par l'arabe et le français.

L'incidence de l'emprunt lexical sur la corrélation d'emphase s'était orientée dans le sens de la consolidation de cette dernière par le comblement des cases vides. En revanche, dans la corrélation de plosion/friction, elle a contribué au blocage d'un processus d'évolution en plein mouvement, générant ainsi une situation d'instabilité du système.

En se fondant sur les observations qui précédent, il est possible de formuler l'hypothèse suivante : sans la pression étrangère décisive, le processus de spirantisation des occlusives simples aurait été total et aurait entraîné, conformément aux lois de l'économie linguistique, un relâchement des tendues correspondantes. Et le kabyle présenterait de nos jours une corrélation de plosion/friction constituée par les anciennes occlusives simples devenues spirantes et les anciennes tendues affaiblies. Cette hypothèse ne préjuge, à l'évidence, en rien de ce qu'il serait advenu des fricatives, des sifflantes et de leurs homorganes tendus. L'influence externe a, dans ce cas précis, bloqué un processus d'évolution interne.

En conclusion, le kabyle n'a reçu de l'arabe et du français aucune articulation nouvelle. L'incidence de ces langues a porté uniquement sur la phonologisation de variantes contextuelles et de sons marginaux propres au langage expressif. Bien souvent, même cette érection au statut de phonèmes

de certaines articulations était en germe dans les mots de souche berbère. Aussi l'intervention extérieure n'a-t-elle fait que renforcer, mais de manière décisive, des tendances préexistantes. Cette action est parfois allée dans le sens d'une harmonisation du système ; elle a, d'autres fois, contrarié son évolution, l'obligeant à se restructurer en intégrant les nouvelles données ; mais pas toujours dans le sens de l'économie linguistique qui caractérise les systèmes stables.